



**Pekuakamiulnuatsh  
Takuhikan**

X1 102 011

Procès-verbal de la réunion spéciale de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan tenue à la salle 203 du Centre administratif, 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le mercredi 16 septembre 2015 de 10 h 10 à 10 h 12.

SONT PRÉSENTS : M. Stéphane Germain, vice-chef  
M<sup>me</sup> Marjolaine Étienne, vice-chef  
M. Patrick Courtois, conseiller  
M. Jonathan Germain, conseiller  
M<sup>me</sup> Julie Rousseau, conseillère  
M. Charles-Édouard Verreault, conseiller  
M. Sylvain Nepton, conseiller en développement

SONT ABSENTS : M. Gilbert Dominique, chef (obligations familiales)  
M<sup>me</sup> Louise Nepton, directrice générale (obligations familiales)

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Bureau du développement de l'autonomie gouvernementale
- 3.1 Loi sur la gestion des terres
4. Levée de la réunion

## 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

En l'absence du Chef Dominique, M. Stéphane Germain assume la présidence de la réunion. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M<sup>me</sup> Julie Rousseau  
Appuyé de M. Jonathan Germain  
Adopté à l'unanimité

# RÉUNION SPÉCIALE DE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

## 3. BUREAU DU DÉVELOPPEMENT DE L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

### 3.1 LOI SUR LA GESTION DES TERRES

#### RÉSOLUTION N° 6179

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, désire développer ses propres lois pouvant répondre aux besoins de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a choisi d'adhérer à l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des Premières nations et que cette adhésion est l'amorce d'un processus qui nous mènera vers une forme plus élaborée et autonome de gestion des terres et de l'environnement sur Ilnu assi;

CONSIDÉRANT QUE le 23 mai 2012, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a signé le plan relatif au processus d'approbation communautaire conformément à l'Accord-cadre et à la *Loi sur la gestion des terres* ;

CONSIDÉRANT QUE, le plan relatif au processus d'approbation communautaire devait être complété au 18 décembre 2015 mais que les travaux ainsi que les consultations prévues par notre Première nation ne seront pas complétés à cette date;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5.1 du plan relatif au processus d'approbation communautaire permet à la Première nation de demander une prolongation de cet accord.

IL EST RÉSOLU de prolonger le délai jusqu'au 16 décembre 2016.

Proposée par M. Patrick Courtois  
Appuyée de M<sup>me</sup> Marjolaine Étienne  
Adoptée à l'unanimité

## 4. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 10 h 12, proposée par M. Patrick Courtois, appuyée de M. Charles-Édouard Verreault, et adoptée à l'unanimité.

Le greffier par intérim,



Sylvain Nepton